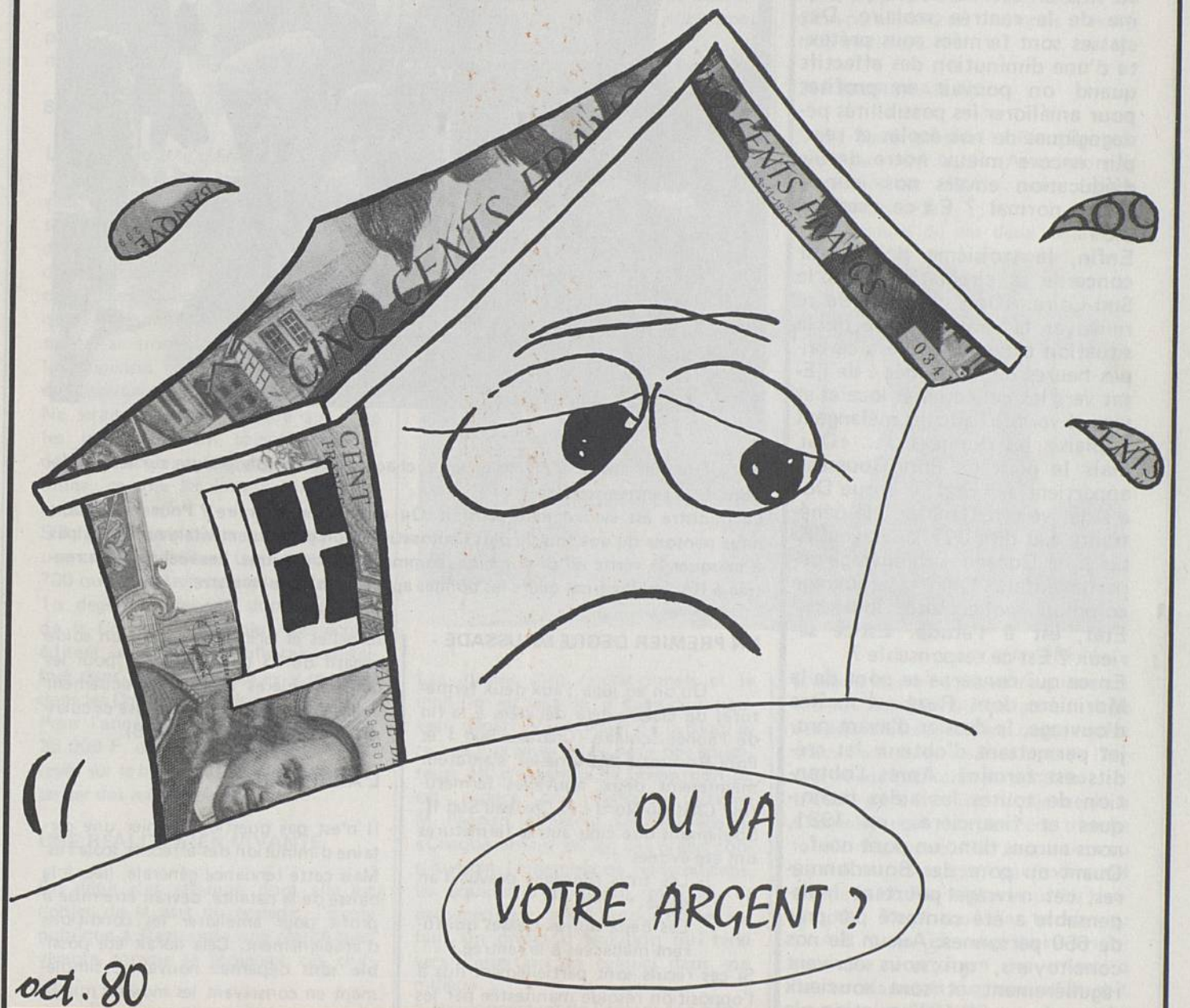


REZE INFORMATION

taxe d'habitation :



oct. 80

**Une rentrée
tous azimuts**

**Ragon :
c'est parti**

**Espaces verts :
marchez sur
les pelouses**

Est-ce une bonne rentrée pour tout le monde ? On ne peut l'affirmer et ceci pour au moins trois raisons.

La première, et la plus grave, concerne l'emploi : 1 700 chômeurs à Rezé dont plus de la moitié sont des jeunes à la recherche d'un premier travail. Est-ce admissible ? Est-ce tolérable ? Je vois en second lieu le problème de la rentrée scolaire. Des classes sont fermées sous prétexte d'une diminution des effectifs quand on pouvait en profiter pour améliorer les possibilités pédagogiques de nos écoles et remplir encore mieux notre devoir d'éducation envers nos jeunes. Est-ce normal ? Est-ce acceptable ?

Enfin, le troisième point noir concerne la circulation dans le Sud-Loire. « On » continue de se renvoyer la responsabilité de la situation catastrophique à certaines heures de la journée : de l'Etat vers les collectivités locales et vice versa. D'aucuns mélangent à plaisir les données : ... « Oui, mais le pont de Pont-Rousseau appartient à l'Etat ... la rue Dos d'Ane, voie nationale ... la pénétrante sud dite B11, ouvrage d'Etat ... la Rocade sud, ouvrage départemental. Cheviré, ouvrage commun, collectivités locales / Etat, est à l'étude. Est-ce sérieux ? Est-ce responsable ?

En ce qui concerne le pont de la Morinière dont Rezé est maître d'ouvrage, le dossier d'avant-projet permettant d'obtenir les crédits est terminé. Après l'obtention de toutes les aides techniques et financières, en 1981, nous aurons donc un pont neuf. Quant au pont des Bourdonnières, cet ouvrage pourtant indispensable a été contesté par près de 650 personnes. Aucun de nos concitoyens, qui nous écrivent régulièrement et sont soucieux des embarras de la circulation n'a pris parti pour ce projet dont le but n'est que le bien du plus grand nombre. Est-il plus facile d'être contre que d'être pour ? Voici les quelques questions de rentrée que je pose. Quoi qu'il en soit, l'équipe municipale continuera son devoir afin de répondre au mieux des intérêts des Rezéens.

Jacques Floch



Tous les ans à la même époque, chacun y va de son analyse sur les conditions de la rentrée scolaire.

Le ministre est évidemment satisfait. Qui eut cru le contraire ? Pour notre part, nous pensons qu'une fois de plus l'autosatisfaction gouvernementale ne réussit pas à masquer la vérité en ce domaine, comme en tant d'autres. Les réalités de la rentrée à Rezé n'illustrent guère les bonnes appréciations du ministre.

UN PREMIER DEGRÉ MAUSSADE -

Qu'on en juge : aux deux fermetures de classes déjà décidées à la fin de l'année scolaire (Château Sud I et Pont-Rousseau Maternelle) s'ajoutent maintenant deux nouvelles fermetures : Château Nord I et Château Sud II. Soulignons que cinq autres fermetures ont été évitées :

- Les trois blocages prévus l'an passé.
- Les deux autres classes qui furent menacées à la rentrée.

Si ces reculs sont partiellement dus à l'opposition résolue manifestée par les défenseurs de l'école publique, il n'en faut pas pour autant pavoiser. Depuis deux ans, il apparaît clairement que le pouvoir place volontairement la barre un peu trop haute de façon à se ménager un repli, qui ressemble trop à une victoire des luttes quand il n'est qu'une habile manœuvre du pouvoir.

A l'examen des mouvements d'ouverture et de fermeture de classes sur Rezé, on s'aperçoit qu'en cinq ans, le nombre de classes dans les écoles ma-

ternelles et primaires accuse un solde négatif de 13 unités, dont 9 pour les deux dernières rentrées (précisément celles qui ont suivi la fameuse circulaire Beullac de décembre 1978).

L'ARBITRAIRE -

Il n'est pas question de nier une certaine diminution des effectifs scolaires. Mais cette tendance générale, liée à la baisse de la natalité, devrait être mise à profit pour améliorer les conditions d'enseignement. Cela aurait été possible sans dépenses nouvelles, simplement en conservant les moyens mis en œuvre les années passées.

Au contraire, les fermetures décidées autoritairement par le pouvoir aggravent les conditions d'accueil de nos écoles. Ainsi, 39 classes primaires sur 105 comptent plus de 25 élèves (maximum pourtant reconnu par les textes officiels) ; 8 d'entre elles atteignent ou dépassent 30 élèves ; les classes à double cours se multiplient depuis deux ans.

Pourtant, dans certaines écoles, cette baisse n'est que passagère, une aug-

mentation des effectifs étant attendue avec de prochaines opérations immobilières.

C'est notamment le cas des groupes Château Nord et Château Sud qui sont les plus touchés (- 5 et - 7 classes en 5 ans), mais que l'opération des Mahaudières devrait renflouer d'ici 2 ou 3 ans. Or, on sait que la fameuse grille Guichard fixe des seuils de réouverture plus élevés que les seuils de fermeture.

Les écoles en question risquent donc de compter des effectifs élevés durant plusieurs années avant d'obtenir la moindre réouverture.

SANS CONSULTATION

La tendance à la baisse des effectifs se retrouve d'ailleurs dans les écoles privées, mais de façon nettement moins sensible. Ce phénomène est constaté depuis l'entrée en vigueur des contrats d'associations consentis par l'Etat à ces écoles, contrats aux termes desquels la Commune, sans avoir été consultée, se trouve contrainte d'assurer les dépenses de fonctionnement des établissements privés.

Ne serait-il pas plus logique que tous les jeunes Rezéens soient accueillis dans les écoles publiques de la Commune, comme les locaux disponibles le permettent ?

S'il faut dénoncer une autre anomalie, une certaine d'élèves (sur les quelques 700 que comptent les écoles privées du 1er degré à Rezé) sont domiciliés hors de la Commune. De plus, ces écoles éditent un dépliant publicitaire distribué dans les commerces - y compris dans les Communes voisines ! - Pour l'année scolaire passée, quelques 35 000 F. ont été ainsi indûment prélevés sur le budget de la Ville pour scolariser des non-Rezéens.

UNE REALITE BIEN VIVANTE

En dépit des attaques dont elle est l'objet de la part du pouvoir, l'Ecole publique à Rezé reste une réalité bien vivante comme le prouvent ces chiffres :

Effectifs scolaires à Rezé :

	Publique	Privé	Total
Ec. mat.	1 229	235	1 464
Ec. prim.	2 522	718	3 240
Lyc. coll.	3 516	981	4 497
Total	7 267	1 934	9 201

Pour la Municipalité il ne s'agit pas de réaliser des pseudo-économies à cause de la baisse des effectifs mais bien de

continuer son effort en faveur des écoles et cet effort passe maintenant par l'amélioration des locaux et des aires de jeux.

Michel Jorand
Adjoint à l'Enseignement

LA BLORDIERE S'AGRANDIT

L'école pour enfants plurihandicapés de la Blordière a ouvert le 27 Août dernier les portes du deuxième groupe de bâtiments, commencé il y a un an.

Grâce à cette nouvelle dotation en espace et en équipements, la capacité d'accueil des 10-18 ans est ainsi portée à seize enfants. Avec l'école du Parc qui reçoit les 3-10 ans, il s'agit d'un total de quarante enfants qui sont attendus chaque matin dans ces deux centres rezéens.



Aux plus déshérités ...

Les locaux sont opérationnels et le mobilier est installé, il s'agit d'un nouveau départ pour l'école de la Blordière : « Le premier stade pour nos éducateurs est d'organiser la préhension de cet espace par l'enfant » affirme M. Pagnon, directeur des deux écoles. « Chaque enfant est un cas précis constitué par l'ensemble de ses handicaps, les équipes d'éducation, médicale et para-médicale créent autour de cet enfant un projet d'évolution qui tend vers l'insertion de celui-ci dans son milieu ».

L'environnement de l'enfant fait partie de son « projet » individuel, par exemple le décor du plafond d'une salle revêt évidemment toute son importance pour les enfants qui possèdent au moins la vue.

Le premier objectif recherché par les équipes d'encadrement est la prise de conscience de son corps par l'enfant.

PAR TOUS LES SENS DISPONIBLES

Il s'agit de solliciter l'enfant par tous les sens disponibles, le travail éducatif et thérapeutique colle étroitement à

l'état de l'enfant et à ses possibilités. « Pour nous l'important, c'est le critère de permanence qui va créer chez l'enfant handicapé la possibilité de reconnaissance de son entourage et va peut-être amener la communication, qui malheureusement n'est que rarement verbale ».

La commune de Rezé abrite ainsi deux écoles qui reçoivent les déficients intellectuels moyens et profonds polyhandicapés. La première, l'école du Parc, propriété de la Ville, accepte 24 demi-pensionnaires compris entre trois et dix ans.

210 JOURS PAR AN

Cette école comme la Blordière est gérée par l'A.P.A.J.H. (Association de Placement et d'Aide pour Jeunes Handicapés).

Le personnel de ces deux centres se

présente en trois équipes travaillant autour du « projet » de l'enfant ; il s'agit des éducateurs spécialisés qui prennent chacun en charge deux enfants de l'encadrement médical et para-médical. L'Ecole de la Blordière située rue de la Chaussée, dont la première tranche fonctionne depuis 1977, appartient au S.I.A.R.H., Syndicat Intercommunal d'Aide et de Réalisation pour les Handicapés. Rezé loue le terrain au S.I.A.R.H. qui est propriétaire des locaux. Le recrutement des enfants a lieu sur Nantes et l'agglomération, soit sur environ 500 000 personnes. Le ramassage est assuré quotidiennement par huit circuits mis en place par les deux écoles pendant 210 jours par an. Sachons enfin que la Sécurité Sociale prend totalement en charge chacun des enfants dont le coût peut être évalué à environ 500 F. par jour.

Dernier chiffre illustrant bien la pensée de Jean-Baptiste Daviais, « aux plus déshérités le plus d'amour », cinquante personnes environ s'occupent toutes de très près de ces quarante enfants.

André Coutant
Premier Adjoint



Utilisez-la, écoutez-la : elle est à vous.

L'École de Musique occupe les anciens locaux de l'atelier municipal rue Fontaine Launay. Quelques travaux ont permis une nouvelle utilisation de ces locaux. L'École de Musique est installée actuellement dans douze petites salles, dont deux bureaux et deux grandes salles auxquelles s'ajoute parfois la salle de réunion, dite salle de musique, qui retrouve ainsi sa vocation initiale. Une deuxième tranche de travaux, au cours de l'hiver 80-81, doit permettre d'aménager une salle de danse et un atelier d'expression. Avec cet ensemble, l'École de Musique dispose enfin des éléments nécessaires au développement de ses activités.

Lorsque l'État prend en charge ne serait-ce qu'un pourcentage ridicule des charges de fonctionnement, il exige en contre partie un type de fonctionnement et la création de classes dont l'intérêt n'est pas prouvé pour des communes comme Rezé. C'est la politique du deux contre un que Rezé ne peut accepter, soucieuse plutôt d'une autre répartition des recettes fiscales, d'un autre mode de calcul des impôts locaux. Ce calcul ferait intervenir les revenus ce qui permettrait aux communes de posséder les moyens de leur politique.

Les usagers de l'École de Musique participent financièrement d'après le quotient familial. Un participant à un cours instrumental, quel qu'il soit paie un dixième du coût de ces prestations.

LA QUESTION DU CONSERVATOIRE

Peu de Rezéens fréquentent le Conservatoire de Nantes : vingt-six seulement. Sur ce nombre, la moitié y suit des cours de solfège, onze des cours d'instrument et de solfège dont quatre seulement ne peuvent être assurés à Rezé. Quant aux deux élèves qui suivent des cours à horaire aménagé (préparation au bac de technicien F 11 en éducation musicale) il est scandaleux qu'ils restent à la charge de la Muni-

palité de Nantes. Voici encore un exemple où le Ministère de l'Éducation se dérobe et fait supporter une formation professionnelle régionale par les contribuables nantais.

En Juin 1980, la Municipalité de Nantes a décidé de porter les droits d'inscription au Conservatoire National de Région de Nantes de 50 F. à 2 000 F. Enormité sans doute, mais cette position a le mérite de souligner les charges que supportent la seule ville de Nantes : près de 10 000 F. par élève. La participation totale de l'État atteint 10 %. Les Rezéens touchés par cette mesure sollicitent de la Municipalité de Rezé une participation. Par principe, il ne saurait en être question hormis pour les quatre intéressés qui ne peuvent être accueillis à Rezé.

SEUL L'AMATEUR

Dès le début de l'École de Musique, Rezé a pris le parti de la qualité, tant par le recrutement que par le traitement des professeurs. Les niveaux atteints par les élèves sont quasiment équivalents à ceux du Conservatoire. Seulement, l'esprit diffère, ce qu'il faut refuser, c'est la compétition et la sélection à outrance.

Aucun Rezéen, s'il a la vocation musicale et envisage le professionnalisme ne sera découragé. Cependant, la for-

mation des professionnels (enseignants, concertistes) ne doit pas être à la charge des communes. Le Ministère de l'Éducation ou celui de la Culture et aussi celui des Universités doit payer la formation professionnelle comme c'est l'usage pour n'importe quel métier. Au-delà du diplôme de fin d'études qui correspond à la fin de la formation d'amateur, la Ville de Rezé n'engagera pas les deniers de ses contribuables.

VERS UNE CONCERTATION

On ne peut que souhaiter une concertation entre les Écoles de Musique, dans le cas contraire, Rezé en restera là et limitera sa participation aux rares enseignements non assurés sur la Commune. Dans le même temps, va suivre une révision de nos tarifs en faisant payer aux Nantais qui fréquentent l'École de Musique de Rezé, le coût réel déjà facturé aux autres élèves extérieurs à la Commune.

Sans une négociation cette position ne peut qu'être maintenue. Le seul souci est la formation des amateurs et le développement d'une pratique collective de qualité. Basée sur ces principes, l'École de Musique est attractive puisque trente Nantais la fréquentent, préférant semble-t-il ses activités à celles du Conservatoire.

L'École ne peut donc s'aligner sur le Conservatoire dont les objectifs divergent partiellement. Cependant, un schéma logique où trois niveaux prennent en charge des fonctions différentes peut être mis en place : éveil et sensibilisation à l'école primaire et secondaire, pratique des amateurs dans les Écoles Municipales de musique, formation des professionnels au Conservatoire.

ET APRES

L'École de Musique de Rezé va poursuivre son évolution. La progression financière va se ralentir et atteindre un plafond dans quelques années. D'ici là, quelques cours auront été couverts : un cours de trombone et un cycle de chant choral sont notamment envisagés pour les créations futures.

Enfin, il apparaît maintenant évident que l'École de Musique ne peut se limiter à la musique classique. L'écoute et la pratique des autres genres musicaux que sont le folk, pop, rock, chanson, jazz, musique traditionnelle, musique ancienne, musique contemporaine sont aussi partie de la culture et de l'expression.

Gilles Retière
Adjoint à la Culture

TRENTEMOULT LA PLAISANCE

Les 13 et 14 septembre derniers, Trentemoult était en fête. Le Port de Plaisance voyait enfin le jour à la plus grande satisfaction des Trentemoultins qui donnent maintenant à leur quartier un nouvel essor. A peine installés, les appointements sont déjà au trois quart occupés par les plaisanciers en attente d'hivernage. C'est dire que les 77 places seront rapidement réservées et occupées. Aussi, attirons-nous l'attention des Rezéens pour qu'ils ne tardent pas à se présenter à M. Chailleux, Maître

de port qui leur remettra une demande de mouillage. La permanence au port a lieu tous les matins du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 30. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 septembre dernier a approuvé le cahier des Charges de la Concession du domaine fluvial constitué par l'anse de Trentemoult et l'exploitation des installations, il a par ailleurs adopté les tarifs de redevances de location.

Règlementation -

Dans l'attente de l'agrément par la Préfecture de ces deux documents importants qui permettront à la Ville de Rezé de gérer ces installations, voici pour information l'essentiel et il est demandé à chaque propriétaire de bateaux de bien vouloir s'y conformer.

- Les utilisateurs doivent prendre toutes dispositions en vue d'assurer sur le port, la sécurité, l'ordre, la tranquillité et le parfait état de propreté de leur bateau.
- Ils sont responsables du bon amarrage à l'anneau qui leur est attribué.

Il en résulte pour chaque occupant d'emplacement au port le respect des règles essentielles suivantes :

- Il est interdit d'occuper une place de mouillage sans, au préalable, en aviser l'agent responsable du port.
- Tout plaisancier est responsable de l'amarrage de son bateau, qui doit être amarré à l'avant et à l'arrière.
- Tout bateau stationnant dans le port doit être réglementairement immatriculé auprès des services des affaires maritimes, la taxe maritime doit être régulièrement acquittée.
- Tout plaisancier doit apposer sur la coque de son bateau des marques extérieures d'identité.
- La vitesse de toute embarcation doit se faire à une allure modérée, sous le contrôle de l'agent responsable du port.
- La pêche et la baignade sont interdites dans le port et le chenal d'accès.
- Il est instamment demandé de veiller avec la plus grande attention à la propreté du port. Il est notamment interdit :
 - de jeter des terres, décombres, ordures, liquides insalubres

ou matières quelconques sur les ouvrages et dans les eaux du port et du chenal d'accès ;

- d'y faire aucun dépôt, même provisoire.

- Les bateaux amarrés ne doivent détenir à leur bord aucune matière dangereuse ou explosive, sauf celles nécessaires à leur usage.
- Sur les terre-pleins où la circulation automobile est expressément autorisée, le stationnement est strictement limité au temps nécessaire au chargement et déchargement des matériels, approvisionnements ou objets divers nécessaires aux bateaux.
- Tout propriétaire de bateau stationnant dans le port devra avoir acquitté sa redevance pour l'année 1980 au premier appel de la Ville concessionnaire et par la suite la redevance devra être acquittée au jour demandé pour la prise de possession de l'emplacement.
- L'agent responsable du port a toute autorité pour assurer le bon fonctionnement et la réglementation du port.
- Il est seul juge de l'attribution des emplacements. Il a pour mission d'encaisser les redevances, de veiller au bon amarrage des bateaux et à l'entretien des installations. Il a une mission générale de surveillance et de police du port et de ses abords.
- Tout plaisancier est responsable du matériel qu'il détient à bord de son bateau.
- Il lui appartient de prendre les assurances nécessaires à la couverture de tous les risques que peut causer ou subir son bateau (incendie, vol, détérioration des installations du port etc.).

BAREME

Long. Maximum sur Larg. Maximum	Journée	Mois	Hivernage (Oct. - Avril) 7 mois	Tarif Année
5/2,00	5,00 (1) 6,50	100 170	600 1 000	780 1 700
6/2,30	6,00 (1) 7,50	120 200	720 1 200	900 2 000
7/2,60	7,00 (1) 9,00	140 230	840 1 400	1 000 2 200
8/2,80	8,00 (1) 10,50	160 260	960 1 600	1 200 2 600
9/3,10	9,00 (1) 12,00	180 300	1 080 1 800	1 400 3 000
10/3,40	10,00 (1) 13,50	200 340	1 200 2 100	1 600 3 400
11/3,70	11,00 (1) 15,00	220 390	1 320 2 400	1 800 3 900
12/4,00	12,00 (1) 16,50	240 430	1 440 2 700	2 000 4 300

(1) Non Rezéens

Ces tarifs seront applicables au jour d'entrée en service du port, déterminé par la date d'effet de la concession du domaine fluvial de l'État. Nous rappelons que les installations ont été prévues pour les bateaux ne dépassant pas 10 m de long et n'excédant pas quatre tonnes.

TRENTEMOULT - ALBUM



Jacques Floch coupe le ruban traditionnel en présence des Rezéens et de nombreuses personnalités.



Près de 7 000 personnes pendant deux jours sur la jetée et les quais. Une animation sans précédent.



Après l'officiel le folklore avec les Trentemousins ...



... et la Commune libre du Bouffay.

clichés photocolor rezé



Le premier arbre de la zone verte est planté le matin de l'inauguration du port-abri de Trentemoult.

REZÉ, NANTES, SAINT-WENDEL, HOEDIC :
TOUS RÉUNIS
LE DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

DOSSIER : IMPOTS LOCAUX

TAXE D'HABITATION

● BASE D'IMPOSITION						
COEFFICIENT D'ACTUALISATION (1)	VALEUR LOCATIVE BRUTE (1)	ABATTEMENTS			BASE NETTE D'IMPOSITION	
		A LA BASE	POUR PERSONNES A CHARGE NOMBRE	TOTAL MONTANT		
1,65	8380F	540F	2	1080F	6760F	
● MONTANT DES COTISATIONS EGAL AU PRODUIT DE LA BASE NETTE PAR LE TAUX DE CHAQUE TAXE						
① TAXE D'HABITATION		② COMMUNAUTÉ URBAINE OU ASSIMILÉ (2)		③ TAXES ADDITIONNELLES SPÉCIALE D'EQUIPEMENT		④ TOTAL DES COTISATIONS
COMMUNE	SYNDICATS ET ASSIMILÉ (2)	DEPARTEMENT	COMMUNAUTÉ URBAINE OU ASSIMILÉ (2)	REGIONALE		
TAUX	18,7000%	%	5,7700%	%	0,3560%	%
MONTANT	1264F	F	390F	F	24F	F 1678F
	⑤	⑥	⑦	⑧ DEGREVEMENT FIXE (voir au verso)		
VILLE DE ARCHIVES REZÉ		ROLE MIS EN RECouvreMENT LE : 31 08 80		SERA MAJORÉE DE 10% TOUTE SOMME NON PAYÉE AU PLUS TARD LE : 15 11 80		SOMME A PAYER AU COMPTABLE DESIGNÉ DANS LE CADRE C 1678F

Les feuilles d'impôts sont tombées dans les boîtes à lettres, Tribut à César, c'est-à-dire à l'État pour l'une, taxe d'habitation pour l'autre, taxe foncière pour la dernière sans oublier la taxe des ordures ménagères. Les commentaires et comparaisons se font toujours à trois, l'assujetti, son voisin et ... la feuille de l'année dernière. Payer, cotiser sont les maîtres-mots, nous aimerions en ajouter un : comprendre.

Tout d'abord, il faut savoir que la valeur locative brute (V.L.B.) a été réactualisée, celle-ci n'avait pas été réexaminée depuis 1970. La dernière valeur locative a donc été multipliée par 1,65. Prenons un exemple : supposons un indice de V.L.B. de 5 080, celui-ci étant calculé d'après les dispositions gouvernementales en fonction du loyer, de la classification de l'immeuble et de la surface corrigée, notre exemple multiplié par le taux de 1979 devient 8 380 V.L.B. 1980. Suivons les mentions de notre feuille d'impôt : la dernière modification à l'indice brut est apportée par l'abattement à la base, qui est décidé en Conseil Municipal. L'État donne aux Communes la possibilité de consentir aux administrés un abattement de 10 % ou de 20 % sur une V.L.B. moyenne.

UN CALCUL FICTIF

La V.L.B. moyenne à Rezé est située à l'indice 5 400. Il s'agit de l'indice de 1980. Le chiffre 5 400 représente sur toute la commune la valeur moyenne

indiciaire qu'un propriétaire peut exiger de son immeuble. C'est une fiction qui sert de base aux calculs. L'abattement à la base pour tout contribuable rezéen est donc de 540 F. (10 %) contre 320 F. en 1979. Exemple : avec quatre personnes à charge : Premier abattement valable pour tous : 540F. 2 personnes à 10 % de 5 400 : 1 080 F. 2 personnes à 15 % de 5 400 : 1 620 F. L'abattement total est de : 3 240 F. Dans l'avertissement présenté en regard, il n'y a que deux personnes à charge. Sont considérées comme personnes à charge : vos enfants (ou enfants recueillis) de moins de 18 ans ; de moins de 25 ans, s'ils poursuivent leurs études ; sans limitation d'âge s'ils sont infirmes ou s'ils accomplissent leur service militaire légal ; vos parents ou ceux de votre conjoint, âgés de plus de 70 ans ou infirmes, s'ils vivent avec vous et ne paient pas d'impôts sur le revenu.

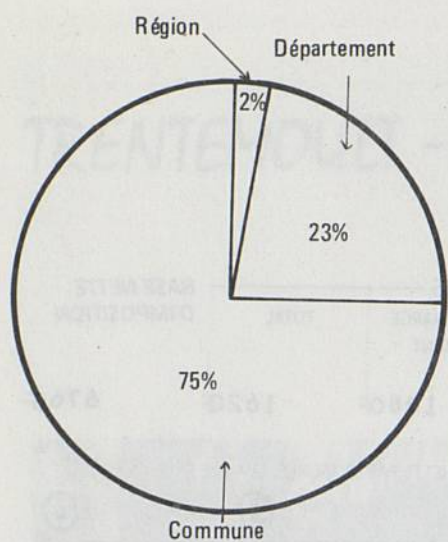
OU VA VOTRE ARGENT ?

La valeur locative imposable ou base

nette d'imposition est donnée par la valeur locative brute moins les abattements, soit dans l'exemple 6 760 F. Une part qui est calculée par l'administration des impôts d'Etat revient à la commune : 75 %. Une seconde part revient au département : 23 %. La dernière part est attribuée à la région, soit : 2 %. Par rapport à 1979, les trois parts ont augmenté : pour la commune de 12 %, pour la région de 20 %, soit une augmentation moyenne de 12,5 %. Vous payez donc 12,5 % de plus que l'an passé, sachant que la commune est la plus économe de vos deniers quand le taux d'érosion monétaire est de 13 % l'an. Nous pouvons constater que le département s'aligne sur l'inflation et que la région ... la précède.

COMMENT BÉNÉFICIER DU DEGREVEMENT ?

Le dégrèvement porte sur l'imposition de l'habitation principale, il peut être total ou partiel. Le dégrèvement total est accordé : aux contribuables titulaires de l'allocation



supplémentaire du fonds national de solidarité ; aux contribuables infirmes, invalides, ou âgés de plus de 75 ans, non imposés sur le revenu.

Le dégrèvement partiel est accordé : aux personnes âgées de plus de 65 ans, sous réserve qu'elles remplissent trois conditions :

- Ne pas être passible de l'impôt sur le revenu.
- La valeur locative brute ne doit pas excéder 120 % de la valeur locative moyenne de la commune, à savoir pour Rezé : 6 480 F.
- Ne cohabiter qu'avec des personnes âgées de plus de 65 ans (exception faite pour le conjoint et les personnes fiscalement à charge), non passibles de l'impôt sur le revenu.

Pour tous renseignements, voir à la Mairie.

René Papin
Adjoint aux Finances

Dans les textes officiels ...

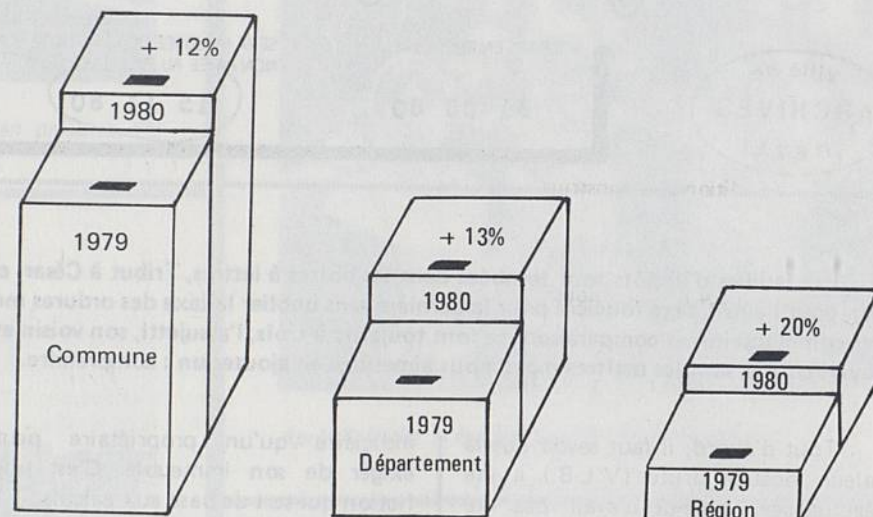
BAISSE DU TAUX D'IMPOSITION -

Vous n'avez pas changé de logement
Votre logement n'a pas changé
Et pourtant ...
La valeur locative a augmenté mais les
taux d'imposition ont baissé.

Exemple :

	Valeur locative	Taux	Cotisations	Augm. moyenne des budgets locaux
1978	5 000	20,0 %	1 000	-
1979	5 000	23,0 %	1 150	+ 15 %
1980	7 500	17,6 %	1 320	+ 15 %

Au total, en 1980, la taxe d'habitation n'a pas augmenté plus que les autres années.



TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES -

Les bases d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties sont déterminées comme pour la taxe d'habitation. Ces bases sont donc actualisées, elles aussi, cette année. Mais l'évolution des loyers est différente selon qu'il s'agit :

- de locaux d'habitation,
- de locaux commerciaux ou à usage professionnel,
- ou d'établissements industriels.

Les coefficients d'actualisation sont donc différents suivant la nature des biens imposables.

Une actualisation interviendra tous les trois ans. Dans l'intervalle, à partir de 1981, les valeurs locatives seront majorées forfaitairement chaque année pour tenir compte de la variation des loyers.

LA SEMITAN SE DÉCENTRALISE A TRENTEMOUT

En mars 1979, le Syndicat des transports en commun décide la construction d'un garage-atelier dans le Sud-Loire.

La zone industrielle de Rezé est choisie pour son emplacement, sa bonne décentralisation, sa disponibilité immédiate et aussi parce qu'un grand nombre de chauffeurs et de mécaniciens de la Sémitan habitent le Sud-Loire. L'aménagement de ce garage-atelier a permis de poursuivre le développement de la Sémitan et d'assurer la création de 80 emplois en 1980. En outre, de ce fait, 200 emplois ont été transférés du Nord de l'Agglomération Nantaise vers le Sud-Loire.

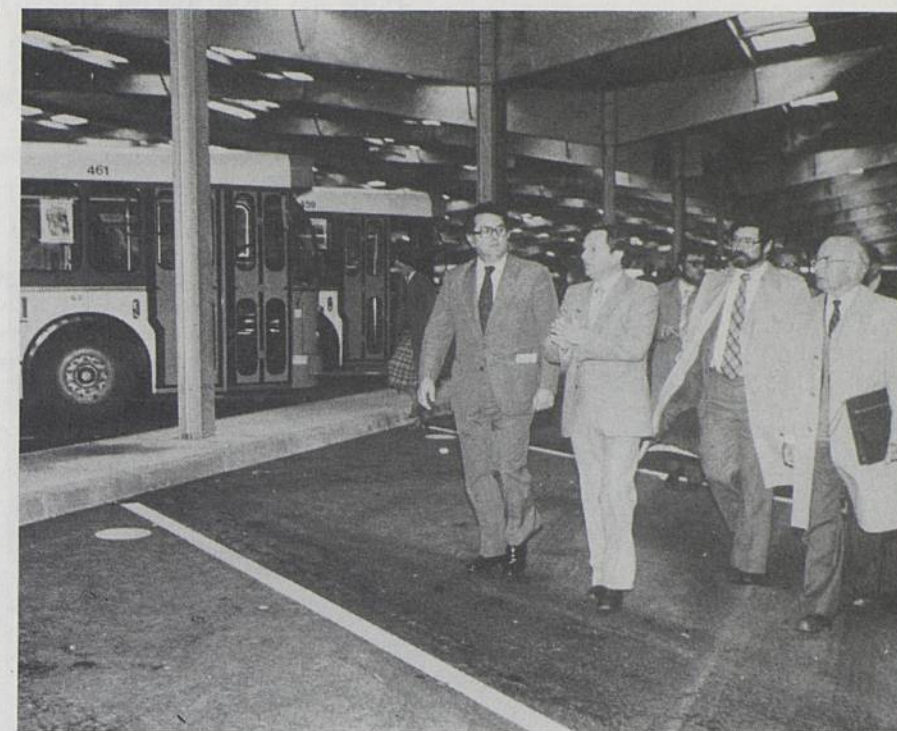
Il faut savoir que la taxe professionnelle que paiera cette entreprise va rentabiliser ses investissements sur la zone industrielle.

Pourquoi ce garage ? Quelques chiffres l'expliquent mieux qu'un long discours. En 1975, la C.n.t.c. disposait de 160 autobus. En septembre 1980, nous avons 306 autobus dont 28 articulés à la disposition du public. En 75, nous avions deux garages : l'établissement de la Morrhonnière et le garage de Saint-Herblain, ce dernier devenu inadapté doit faire l'objet d'une révision profonde.

L'atelier central associé au garage des Rochettes, route de Rennes, au garage de Saint-Herblain et maintenant au garage de Trentemout nous permet d'attendre dans de bonnes conditions la construction du tramway qui nous conduira à prévoir à moyen terme un atelier central d'entretien mixte autobus-tramway.

Sur un terrain de 3,4 hectares, nous pouvons remiser 150 véhicules dont 20 bus articulés. Cette réalisation est une belle réalisation répondant à trois de nos préoccupations : bonnes conditions de travail, économie d'énergie et de frais d'entretien des équipements, coût de construction minimal.

Jacques Floch
Président de la Sémitan



Inauguration le 11 Octobre.

Rezé équipe la région -

Sur le quartier du Moulin à l'Huile, rue des Chalonnères, les travaux de construction de l'Hôpital de jour pour jeunes handicapés mentaux ont débuté le premier septembre.

Ce centre situé auparavant place Mangin à Nantes et, actuellement à Beaulieu, va se fixer sur la commune. En effet, la ville de Rezé prête le terrain au C.H.R. de Nantes. Le centre des Chalonnères pour sa gestion dépendra de l'Hôpital de Montbert dont il constituera une annexe. Il accueillera à partir du début juin 1980 vingt quatre enfants de toute la région.

RAGON C'EST PARTI

Les études lancées depuis quelques années pour la réalisation de la Maison de quartier de Ragon viennent d'aboutir.

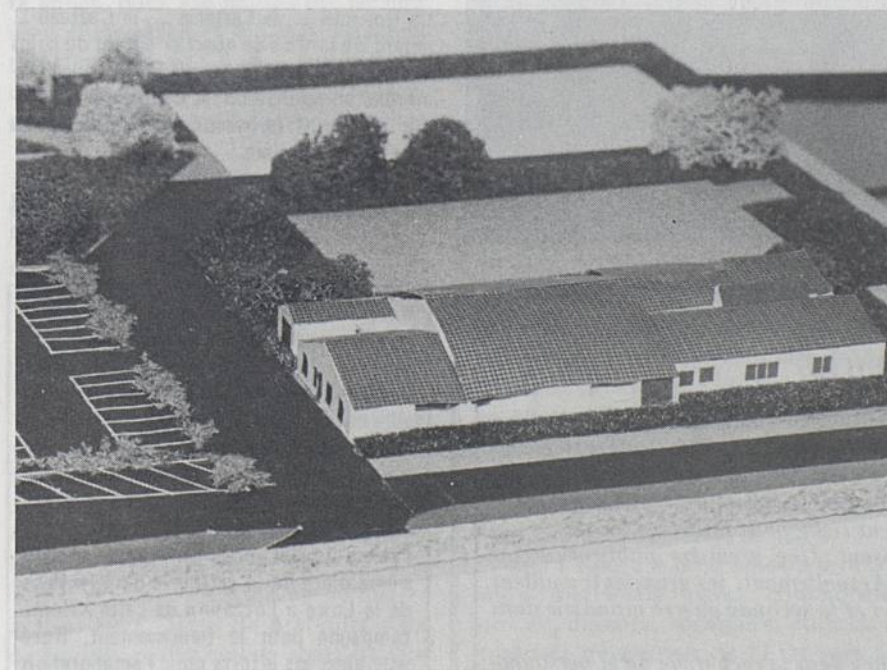
C'est un large esprit de concertation qui a présidé à l'établissement de ce projet. On peut dire que toutes les parties concernées par la construction et l'utilisation de ce centre médico-social et de loisirs ont été associées à son élaboration : comité de quartier, club d'anciens, différentes associations, maison des offices, services sociaux, locaux et départementaux.

UN ÉQUIPEMENT IMPORTANT

Le cabinet d'architecte Guérif et Sili-Lefort a établi le projet définitif qui satisfera l'ensemble des utilisateurs. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 septembre dernier, a donné son accord unanime à la réalisation de cet important équipement qui comprendra entre autre un ensemble pour la prévention maternelle et infantile, dirigé par la D.D.A.S.S. ; un centre municipal de soins ; une permanence municipale et sociale ; des locaux pour jeunes, adultes et anciens avec ateliers d'animation ; une grande salle de réunion pour les associations et les habitants du quartier.

L'inauguration de la maison de quartier de Ragon est prévue en 1981 le dimanche 13 septembre. Ce sera, n'en doutons pas, l'occasion d'une grande fête populaire à laquelle ne manquera pas d'être associé l'ensemble des associations de ce quartier de Rezé.

Concrétiser une vie de village.



PERCEPTION

FERMÉE

POUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT : NE VOUS Y PRENEZ PAS AU DERNIER MOMENT





ESPACES VERTS

LA PINELAIS, LA VIGNAUDERIE, LA MORINIÈRE ET LES AUTRES

L'année 1980 est bien avancée, cependant avant de présenter un bilan des espaces verts, il faut noter la mise à la disposition des Rezéens de deux installations récemment terminées.

Les jardins familiaux de la Barbonnerie ont été inaugurés le samedi 27 septembre au cours d'une rencontre très sympathique entre les amateurs de jardinage et les représentants de la municipalité.

Ces jardins sont des terrains propriété de la ville qui les a divisés en 11 parcelles de 100 m² pour les mettre à la disposition du public. Chacun peut ainsi jardiner sur son « carré » loué pour la circonstance. Devant le succès de l'opération d'autres expériences sont envisagées en fonction des secteurs qui pourront être dégagés.

Le deuxième point important se trouve dans le circuit de loisirs et de santé.

Cette demande d'aménagement voit son aboutissement puisque les usagers évoluent sur le circuit depuis quelques semaines. Dans l'immédiat, une aire a été délimitée près du bois du Chêne Gala, à proximité du « Terrain d'aventures » fort apprécié des jeunes. Les plus petits pourront jouer tout à loisir sur les toboggans, l'orgue ou les poutres d'équilibre.

Les Rezéens jeunes et moins jeunes ne manqueront pas de venir mesurer leur souffle au parcours tracé : marche en canard ou reptation sur le sol ... il n'y a qu'à suivre les flèches.

Rezé se flatte à juste titre de posséder quelques beaux parcs d'arbres et de verdure.

Le plus excentré, la Vignauderie (2,3 ha), situé sur la commune de Rouans en direction de Vue est une magnifique propriété utilisée comme centre de vacances pour enfants.

La Pinelais (1,5 ha) ouverte toute l'année sur la commune de Corsept, représente aussi le cadre de verdure idéal pour des stages, séminaires ou week-end de rencontre, ce parc est offert aux associations souhaitant se réunir.

La Houssais ..., la Carterie ..., le Château ... autant de jardins de quartier autant de coins de repos et de verdure offerts à tous. Terminons en souhaitant la bienvenue au couple de paons nouveaux pensionnaires du parc de la Morinière.

Jean Hochard
Adjoint au cadre de vie

LE COMTE DE MONTI OUVRE SES ARCHIVES

Le groupe de recherche sur l'histoire de Rezé a tenu récemment sa réunion de rentrée et a appris avec une vive satisfaction que la famille de Monti acceptait de lui ouvrir ses archives.

La Mairie de Rezé, en renouant récemment avec cette famille, a donc permis l'accès à une documentation particulièrement riche pour l'histoire locale.

Les travaux sur le XIX^{ème} siècle progressent. Une première publication sur cette époque devrait bientôt voir le jour. Actuellement, les groupes travaillent sur le XVIII^{ème}, le XIX^{ème}, la Révolution et la seconde guerre mondiale dans la commune.

Les Rezéens voient tout l'intérêt qui se trouve dans la recherche de la personnalité et l'histoire de leur ville.

Rezé a obtenu cette année le troisième prix du concours « Fleurir la France ».

Le jury a estimé que les petits espaces fleuris étaient très disséminés dans la ville et que celle-ci disposait de deux pôles fleuris intéressants : l'entrée en provenance de Nantes et le parc de la Morinière : trois hectares de verdure et de calme qui ont particulièrement retenu l'attention des jurés. En prenant la troisième place de sa catégorie dans les Pays de la Loire à l'occasion de cette XII^{ème} campagne pour le fleurissement, Rezé voit ainsi ses efforts pour l'amélioration du cadre de vie récompensés.

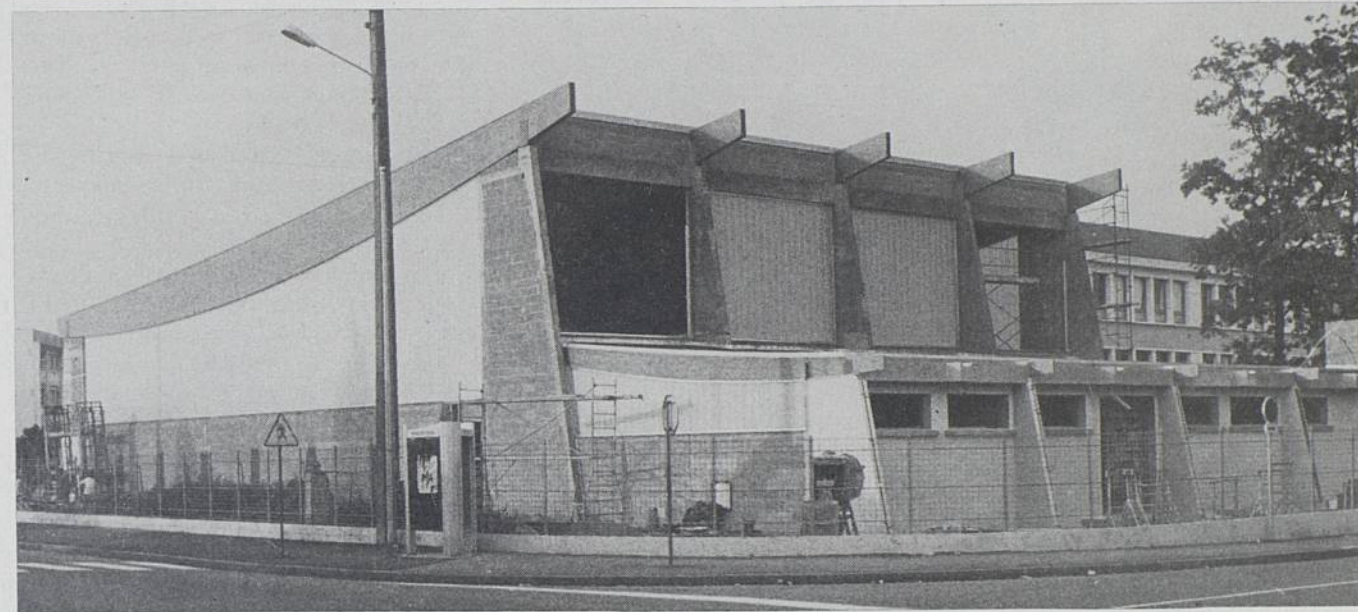
MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL DE REZÉ

à Mme Jeannette Lebaud, Secrétaire de la section P.S. de Saint-Nazaire,
M. Claude Evin, Député de Loire-Atlantique,
M. Jo Patron, responsable C.G.T. de Saint-Nazaire.

Le Conseil Municipal de Rezé a appris avec émotion votre citation à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour votre participation à une émission de « Radio-libre de St-Nazaire ». Ces inculpations outrancières montrent que le Pouvoir, en

s'attaquant à des responsables politiques et syndicaux veut, sous prétexte de défendre le monopole de la radio et de la télévision, faire taire les élus représentatifs de la population. Le Conseil Municipal de Rezé fait confiance à la justice pour déjouer cette manœuvre et demande au Tribunal que soit prononcée en votre faveur la relaxe pure et simple. Les Élus rezéens vous saluent amicalement et vous assurent de leur soutien.

Rezé le 22 septembre 1980



Dès la fin de l'année un nouveau gymnase.

SPORTS : UNE SAISON BIEN BIEN REMPLIE -

Comme chaque année, la coupe municipale de football a donné la reprise des activités sportives de notre cité. Cette compétition accueillait cette année, pour son édition 80, un nouveau club rezéen : l'A.S.A.R. (Association Sportive de l'Avenir Rezéen). En ce début de saison, le Conseil Municipal lui offre ses vœux de réussite.

La fin de l'année 1980 va être marquée par trois réalisations importantes en matière sportive. Alors que l'élaboration du projet de la salle de sports de l'Ouche Dinier s'achève, deux équipements nouveaux vont être livrés à la population. Au stade Léo Lagrange (Trocardière) se terminent trois terrains de tennis sur l'ancien plateau d'évolution tandis que pourra être inauguré le circuit de détente sur les rives de Sèvre.

Ainsi se concrétise en ce 4^{ème} trimestre, la politique municipale dans le domaine sportif. Il s'agit de permettre à tous les Rezéens de pratiquer dans de bonnes conditions le sport de leur choix. C'est pourquoi, l'équipe municipi-

pale s'efforce de développer le sport de loisir, de détente et de santé.

L'AFFAIRE DE CHACUN -

Ainsi l'année 1980 aura-t-elle été une année pleine sur le plan sportif : accession de plusieurs clubs à la division supérieure, accroissement sensible du nombre de licenciés, lancement des travaux de construction du gymnase Château Sud, inauguration du Port Abri de Trentemoult, à quoi il faut ajouter les trois éléments énumérés plus haut en matière de projets et de constructions.

Si nous pouvons tirer de cela quelque satisfaction, il faut cependant s'interroger sur le devenir du budget de l'État en matière sportive. Alors que la Ville de Rezé consacre 3,6 % de son budget au sport, l'État n'y prévoit que 0,64 % (projet de budget 1981). Nous sommes loin du 1 % annoncé par M. Giscard d'Estaing quand il était candidat aux élections présidentielles de 1974.

A ceci s'ajoute le problème de la réforme en matière de finances communales qui est devenue nécessaire, puisque le transfert de charges de l'État vers les collectivités locales ne s'accompagne

pas des mesures financières adaptées. La question est posée de savoir jusqu'à quand les collectivités locales pourront maintenir la capacité d'investissement. Il ne s'agit pas d'un problème de spécialistes, ni d'une mauvaise querelle, c'est l'affaire de chacun.

Yannick Guillou
Adjoint aux sports

A propos de la piscine -

La Mairie rappelle à l'attention des baigneurs qu'il est interdit de pénétrer sur les plages les pieds chaussés, ce qui entraîne un risque de contamination de l'eau.

Le passage sous la douche et dans les pédiluves est obligatoire. Il faut savoir que toute personne, malgré une hygiène corporelle tout à fait normale risque de polluer 1 à 2 m³ d'eau. Seule une douche complète limite les risques de pollution. Il est recommandé aux usagers de se prémunir par l'observation stricte des règles de l'accès aux bassins.



VISITE A LA CARTERIE

Boucauds, ragoût de mouton et pâtisserie sans oublier le quart de vin : l'ambiance est bon enfant au restaurant municipal de la Carterie, rue Chupiet à Rezé.

Ils sont environ une centaine de personnes de tous les âges ... à partir de 60 ans pour ceux qui sont reconnus inaptes et à partir de 65 ans pour les autres. La plupart sont des habitués rezéens, bon teint et bon pied, bon œil, venus d'un peu tous les quartiers

de Rezé, certains par le minibus en service dans la Ville. Le restaurant de la Carterie accueille ainsi tous les midis les retraités qui souhaitent déjeuner en compagnie et pour un prix modique puisque le repas coûte entre 2 et 10 F. selon le revenu. L'après-midi suit tranquillement en belote ou tricot-crochet, le mardi et le jeudi pour les clubs et le mercredi pour les Vieux de France. Depuis son ouverture en Octobre 62, le restaurant municipal de la Carterie a vu la formule de son service s'améliorer sensiblement, nous sommes ici à cent lieues de la soupe populaire servie à la louche. Le restaurant reçoit tous les jours de l'année sauf le dimanche, la fréquentation se ralentit à peine en juillet-août puisque les commerces sont fermés.

Ma voisine, retraitée d'un commerce d'articles de pêche, affirme que les menus sont au goût de tous « puisque c'est nous qui établissons le menu tous les jeudis avec la participation de l'adjoint aux anciens ».

Il y a toujours des places libres à la Carterie : les personnes souhaitant y déjeuner peuvent s'inscrire au bureau d'aide sociale.

FO-SERVICE - INFO-SERVICE - INFO-SERVICE - INFO-SERVICE - INFO-SERVICE - INFO-SERVICE

POUR MÉMOIRE

PERMANENCES DES ÉLUS -

Les élus reçoivent sur rendez-vous de 14 h 30 à 17 h.

M. Jacques Floch, Maire : chaque après-midi.

Lundi :

M. Gilles Retière, adjoint aux affaires culturelles et aux loisirs.

M. Yannick Guillou, adjoint aux sports

Mardi :

M. René Papin, adjoint aux finances.

Mme Anne Quillaud, adjointe au personnel et aux affaires économiques.

Mercredi :

M. Michel Jorand, adjoint à l'enseignement.

Jeudi :

M. Yves Mariel, adjoint aux affaires sociales, reçoit au Centre Communal d'Action Sociale.

M. Louis Québaud, adjoint aux personnes âgées.

Vendredi :

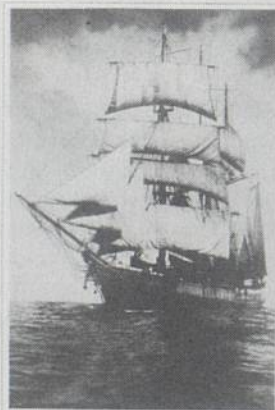
M. André Coutant, premier adjoint.

M. Yannick Guillou, adjoint aux sports de 16 h à 18 h.

M. Serge Conchaudron, adjoint à l'urbanisme, à la Mairie annexe, Bd le Corbusier.

M. Jean Hochard, adjoint délégué au cadre de vie, à la Mairie annexe, Bd le Corbusier.

HISTOIRE DE



TRENTEMOULT

En vente dans les bureaux de tabac, la bibliothèque, les archives et le bureau de poste de Trentemoult.

Rezé-Information -
Bimestriel municipal d'information -
Gérant : J. Floch
Directeur de publication : A. Coutant
Rédaction : Mairie de Rezé
Réalisation : Atelier municipal

POUR SAVOIR

Le Conciliateur :

M. Noury, conciliateur du Canton de Rezé. Audiences les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à l'annexe II de l'Hôtel de Ville, rue Jean Louis, salle polyvalente.

La bibliothèque :

Mme Vergnaud, bibliothécaire municipale, se tient à votre disposition pour le prêt d'ouvrages : le mercredi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h ; le vendredi de 9 à 12 h et le samedi de 14 à 18 h.

Le port :

M. Chailleux, maître de port, tient sa permanence à Trentemoult de 8 h à 12 h 30, à la Mairie de 13 h 30 à 17 h.

Construction :

M. Rouleau, architecte-conseil, reçoit tous les mercredis après-midi de 14 h à 17 h, salle polyvalente annexe de l'Hôtel de Ville, rue Jean Louis.

M.J.C. :

M. Maray, directeur. Heures d'ouverture : du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, allée du Dauphiné.

Maison des Offices -

M. Brossaud, directeur. Heures d'ouverture : 8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h, avenue de la Libération.

Information - Relations publiques - Presse :

M. Gérard Braud, délégué à la communication à l'Hôtel de Ville.